

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13 décembre 2021

Dossier complet le :

17 décembre 2021

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00390

1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD4 du PR13+100 au PR13+300 : suppression du radier de la ravine Renaud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr le Président

RCS / SIRET

229 740 014 000 19

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a)	a) le projet prévoit la construction de route classée dans le domaine public routier du département sur un linéaire inférieure à 10km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Suppression du radier de la ravine Renaud par aménagement d'un ouvrage hydraulique en aval du radier existant afin d'assurer l'écoulement de la crue centennale
- Raccordement de voirie sur existant et requalification de la chaussée existante
- Aménagement d'un trottoir de 1.40 m coté nord
- Conservation du caniveau existant coté sud (montagne)
- Reprise uniquement de la couche de roulement, le profil en long de la route est calé légèrement au dessus de la voirie existante de manière à ne pas décaisser la couche de base.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé sur la Route départementale 4 entre les PR13+100 au PR13+300 à Saint Paul.

Cette portion de la route traverse la ravine Renaud dont le radier est submersible et la fréquence de débordement est inférieure à 5 ans. La submersion de ce radier entraîne un enclavement des habitants résidants entre les ravines Morel et Renaud.

Le projet consiste en la suppression de ce radier submersible sur la Ravine Renaud et son remplacement par un ouvrage de franchissement de type cadre en béton. L'aménagement de la RD4, côté Est de la ravine Renaud est également prévu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend :

- Pose de deux ouvrages cadre béton L=3.7 m et H = 2.5 m en aval du radier existant afin de maintenir la circulation durant les travaux,
- Création de la voirie + trottoir sur OH en aval de la ravine,
- Dévoiement des réseaux de télécommunication et d'eau potable,
- Démolition du radier existant et réalisation de l'entonnement amont de la ravine,
- Mise en place de murets / garde-corps de protection de part et d'autre de l'OH de traversée,
- Démolition partielle de la voirie actuelle après réalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Etant un axe secondaire, la route restera en 2x1 voies. Un trottoir d'1,40m est prévu. La largeur totale de la voie sera donc d'environ 7,5 m.

Le nouvel ouvrage de franchissement est dimensionné pour la crue centennale et permettra de sécuriser ce secteur. En effet, il s'agira d'un ouvrage non submersible dimensionné pour assurer une transparence hydraulique jusqu'à un débit Q100.

En termes de sécurité routière, le réaménagement de la voie de traversée de la ravine Renaud en aval permet d'améliorer les conditions de giration en redressant la voie.

A l'est de la Ravine Renaud, sur la voirie existante, le trottoir est basculé sur le côté nord.

Le caniveau à ciel ouvert côté sud, de bonne dimension, est conservé sur tout le linéaire concerné par ce profil. Un accotement côté nord de largeur suffisante permet d'accueillir un trottoir confortable de minimum 1.40m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une Déclaration au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.1.2.0. (travaux sur une longueur inférieure à 100m dans le lit mineur d'une ravine classée dans le Domaine Public Fluvial)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de l'aménagement :	200 m
Linéaire de voirie créé :	30 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD4 du PR13+100 au PR13+300
Bellemène
97460 SAINT-PAUL

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 5 ° 18 ' 15 " 94E Lat. 2 1 ° 1 ' 0 " 67S

Point d'arrivée :

Long. 5 5 ° 18 ' 2 1 " 94E Lat. 2 1 ° 0 ' 5 7 " 46S

Communes traversées :
Saint-Paul (97460)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Paul (97460)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'aire d'adhésion du Parc Naturel de la Réunion
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé dans un rayon de 500 m du monument historique "Cheminée dite de Bellemène

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles sur la commune de Saint-Paul (hors secteur de Mafate) relatif aux phénomènes d'inondations et de mouvements de terrain a été approuvé par arrêté préfectoral n°2160/SG/DRCTCV du 26 octobre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement dans la zone de surveillance renforcée du Forage Renaud
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé à plus de 2 km du site classé de la Ravine Bernica

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de franchissement de ravine objet du cas par cas (pour la création de voirie liée) peuvent avoir un impact sur les habitats. L'inventaire réalisé montre un intérêt écologique faible à modéré sur la ravine. Des mesures de réduction et d'évitement sont prises par les entreprises de travaux pour limiter tout impact sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le radier existant est submersible, en zone d'aléa inondation fort. Les ouvrages de franchissements objet du cas par cas vont permettre de diminuer le risque d'inondation de la voirie par la pose de nouveaux ouvrages cadres assurant une transparence hydraulique pour une crue centennale. En phase travaux, des mesures seront prises en cas de fortes précipitations pour la protection des personnes et du chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés sur la route et peuvent avoir un impact sur la circulation. Les voies en circulation seront maintenue pendant les travaux (sauf exceptions tels que raccordement à l'existant), raison pour laquelle la nouvelle voirie sera réalisée au niveau de la ravine en aval de la route existante.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux du bruit pourra être émis et impacter le voisinage. les mesures nécessaires sont prises par les entreprises de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des candélabres existent le long de la RD4.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement, des rejets liés à la circulation routière, mais aucune modification n'est prévue par rapport à l'existant
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Écoulements des eaux pluviales dans la ravine. Les rejets sont équivalents à ceux de la situation actuelle.</p> <p>Le caniveau coté montagne, correctement dimensionné pour la crue vingtennale, est conservé en l'état</p> <p>L'OH de transparence hydraulique en traversée de la RD4 au niveau du radier supprimé est dimensionné en centennale.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un état initial de la zone a été établi et est fourni dans l'annexe à l'étude au cas par cas.

Les effets et mesures ont été définis au chapitre 6 de l'annexe à l'étude au cas par cas.
Le projet aura une incidence faible voir négligeable sur les eaux et la faune.

Des effets positifs sont prévus en terme d'accessibilité et de sécurité pour les franchissements de ravines, cheminement piéton, stationnements, ainsi que pour la gestion des eaux pluviales.

Les mesures préconisées sont principalement des mesures à mettre en place dans le cadre des travaux. Des préconisations seront imposées aux entreprises dans les CCTP Travaux afin de respecter le site pendant toute la durée des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse de la situation actuelle est des effets potentiels des créations de voiries sur l'environnement, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les mesures préconisées en phase travaux (prévue au Cahier des charges des entreprises qui interviendront) permettent de réduire/éviter les effets indésirables potentiels sur le milieu naturel dont les enjeux sont identifiés comme étant faibles suites aux inventaires réalisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe - Note de présentation du projet avec état initial, enjeux et sensibilités

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

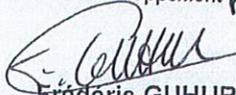
Saint-Denis

le,

02 décembre 2021

Signature

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement pi


Frédéric GUHUR



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

